

La RSE dans le secteur Hlm

Une dynamique bien engagée

À l'occasion de la première réunion de son conseil d'orientation, présidé par Daniel Lebègue, l'Institut Hlm de la RSE a réalisé un état des lieux de la RSE dans le secteur Hlm. Une dynamique incontestable, mais encore quelques points à approfondir pour passer d'une intuition RSE à une véritable ambition.

Les organismes Hlm ont des enjeux responsables d'équité et d'efficacité sociale, d'équilibres territoriaux et de déontologie de l'action; autant d'enjeux liés à leur mission d'intérêt général. Mais ils ont aussi des préoccupations entrepreneuriales d'équilibre économique, d'efficacité managériale, de réponse aux attentes de leurs clients et de leurs commanditaires. Les champs de compétences des organismes et leur mode d'organisation créent une «résonance naturelle» avec la RSE qui permet aux entreprises de réfléchir à leurs modalités de fonctionnement et à leurs activités en intégrant les dimensions environnementales, sociales, sociétales et économiques.

Une implication forte autour des principes fondateurs de la RSE est nécessaire pour ne pas rester une simple déclaration d'intention. Les intégrer dans son fonctionnement permet à l'organisme Hlm de définir un niveau d'exigence de responsabilité et de passer d'une intuition RSE à une véritable ambition.

Un engagement remarquable pour des PME

Plus d'un organisme Hlm locatif sur sept est, à ce jour, engagé dans une démarche RSE, soit une centaine d'organismes Hlm, correspondant à 30% du patrimoine et à environ 35% des salariés. La RSE concerne l'ensemble du secteur professionnel: des ESH, des OPH et quelques sociétés coopératives, répartis sur l'ensemble du territoire. Même si les organismes d'une certaine taille sont majoritaires, tous les types d'organismes sont impliqués, dans leur diversité de taille, d'actionnariat et de compétence territoriale.

On constate une certaine diversité des types d'organismes Hlm impliqués dans



Plus d'un organisme locatif sur sept est engagé dans une démarche RSE.

la RSE, diversité en termes de taille, d'actionnariat et de compétence territoriale. Les bonnes pratiques repérées dans la profession concernent : l'emploi local ; le bien-vivre ensemble ; la mise à disposition d'une offre de logement adaptée à des publics spécifiques ; des efforts autour des impacts environnementaux ; la sensibilisation des locataires aux écogestes ; la protection de la santé et de la sécurité des salariés ; le développement des compétences individuelles et collectives des salariés ; la contribution à l'aménagement du territoire ; l'amélioration du cadre de vie ; en terme de gouvernance, la transparence et l'efficacité des instances ; la concertation et l'implication des locataires ; l'accompagnement social des locataires.

Mais des progrès restent à accomplir pour coller aux exigences des normes RSE. Citons la maîtrise des risques de santé à l'intérieur des logements ; les achats (du processus d'achats à l'intégration de facteurs sociaux et environnementaux) ; le respect des accédants à la propriété ; certains aspects des relations et conditions de travail. Concernant la méthode, les principales voies empruntées par les organismes Hlm sont :

► la notation extra-financière ou évaluation RSE ;

- les projets stratégiques d'entreprise inspirés par l'ISO 26000 ;
- la structuration de la démarche via un référentiel sectoriel, le référentiel EURHO-GR® ;
- la mise en place d'Agendas 21.

L'articulation de la RSE avec les projets d'entreprises constitue une préoccupation grandissante des bailleurs sociaux. Les organismes Hlm, forts de leur ancrage territorial, font globalement le choix de démarches RSE structurées, et par là-même structurantes, par opposition à des démarches «cosmétiques» n'impactant pas le fonctionnement de l'organisation. La conduite du projet RSE repose le plus souvent sur un engagement fort de la direction générale, la taille relativement modeste des structures permettant cet investissement.

Pourquoi les organismes Hlm s'engagent-ils ?

Les organismes Hlm évoquent des motifs divers pour s'investir dans la RSE, la considérant comme un levier pour poursuivre les démarches d'amélioration et de progrès suivant des modalités en phase avec les évolutions sociétales, structurer des pratiques intuitives aux organismes Hlm, donc de les faire progresser, revisiter leurs priorités et s'interroger sur leurs valeurs et leur raison d'être, renouveler les modalités du dialogue avec les parties prenantes, enfin, mobiliser des équipes autour d'un projet d'entreprise renouvelé. Faire reposer sa démarche RSE sur une rigueur méthodologique, le dialogue avec les parties prenantes et la transparence constituent des gages pour une poursuite efficace et responsable de la dynamique déjà engagée. ■

Contact : Catherine Hluszko ; Tél. : 01 40 75 78 80 ; Mél. : catherine.hluszko@union-habitat.org